



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

AVIS AGREMENT PRESTATAIRES DE SERVICES 2020

- I. Le Conseil du Coton et de l'Anacarde lance un avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de prestataires en vue de constituer une base de données des fournisseurs et consultants agréés pour la fourniture de biens, services et travaux suivants :

Allotissement	Biens, Services, Travaux
1	Fourniture de bureau et divers accessoires
2	Fourniture de mobilier de bureau et accessoires (fauteuil, bureau, chaise, etc.)
3	Fourniture de consommables informatiques
4	Fourniture de matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, onduleurs, etc.) et divers accessoires
5	Fourniture de matériels roulants (véhicules, motos, etc.)
6	Fourniture de matériels électroniques (GPS, smartphones, etc.)
7	Fourniture d'appareils électroménagers (réfrigérateurs, téléviseurs, climatiseurs, splits, etc.)
8	Fourniture de logiciels (gestion de projet, gestion comptable et financière, suivi évaluation, etc.)
9	Fourniture de matériel végétal, d'équipements agricoles et de salubrité, de produits agricoles (phytosanitaires, engrais), de matériels de traitements agricoles (atomiseurs, motopompes, pulvérisateurs, etc.)
10	Fourniture de connexion internet, réseaux et télécoms, système d'accès électronique, etc.
11	Fourniture d'appareils de mesure, de laboratoire, de métrologie, de pesage
12	Fourniture d'amandes de cajou, produits dérivés et autres (eau minérale, PH, Café, thé, etc.)
13	Fourniture de sacherie
14	Fourniture d'équipements et consommables médicaux
15	Entretien et maintenance du matériel informatique
16	Entretien et maintenance des climatiseurs, groupes électrogènes, installations électriques et autres
17	Entretien et réparation des véhicules, motos et divers
18	Entretien de bureau, aménagement de locaux et d'espaces verts, nettoyage des sites
19	Imprimerie et reprographie
20	Impression de supports de communications (cartes de visite, tee-shirts, casquettes, affiches, étiquettes, autocollants, pin's, emballages, dépliants, boîtes à image, plaquettes, kit de formation)
21	Production de films, documentaires et reportages, couverture médiatique
22	Assurance autos et motos, Assurance maladie et responsabilité civile
23	Agences de voyage (achat billet d'avion)
24	Hôtels /Résidences pour atelier/séminaire) et service traiteur (restauration, pâtisserie, etc.)
25	Location de véhicules et diverses locations ; distribution de courriers express
26	Gardiennage et service de sécurité (système GPS/GSM)
27	Construction et/ou réhabilitation de bâtiments (électricité, menuiserie, plomberie, etc.) et clôtures
28	Construction et/ou réhabilitation d'infrastructures routières
29	Aménagement de sites agricoles
30	Petits travaux d'aménagement, étanchéité, menuiserie, plomberie, tapisserie, serrurerie, maçonnerie, etc.
31	Traduction et interprétariat
32	Cabinets d'expertise (comptable, audit, recrutement, formation, conseil juridique, etc.)
33	Réalisation de missions de suivi dans les domaines de la Recherche et du Conseil agricole
34	Réalisation de formation (conseil agricole, développement durable, etc.)
35	Réalisation d'études sur le secteur agricole, le développement durable, la socio économie, l'économie rurale, (études de faisabilité, études environnementales et sociales, études techniques bâtiments et/ou routes, études d'évaluation d'impact de projets) etc.

II. Conditions de participation

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toute personne physique ou morale installée ou représentée en Côte d'Ivoire, apte à réaliser dans les conditions requises les prestations, objet de la présente consultation, pour autant qu'elle satisfasse aux conditions et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire.

III. Retrait des dossiers

Le dossier d'avis à manifestation d'intérêt peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre un paiement en espèces non remboursable de **trente mille francs (30 000) FCFA par allotissement** :

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde

15ème étage de l'Immeuble CAISTAB au Plateau

Téléphone : 20 20 70 30

Service Passation des Marchés

IV. Dépôt des dossiers

Les candidats intéressés sont priés de déposer leurs dossiers en **six (06) exemplaires** dont **un (01) original et cinq (5) copies, sous pli fermé** au plus tard le **mardi 17 décembre 2019 à 16 heures précises** à l'adresse ci-dessous indiquée en précisant la référence du service ou bien pour lequel ils manifestent leur intérêt.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit porter la mention : « **manifestation d'intérêt pour la sélection de prestataires pour la fourniture de biens, services et travaux** »

NB : Le Conseil du Coton et de l'Anacarde se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à manifestation d'intérêt si les dossiers ne lui paraissent pas acceptables, ou pour toute autre raison, sans être tenu de justifier sa décision.

Les résultats seront publiés sur le site du Conseil du Coton et de l'Anacarde www.conseilcotonanacarde.ci.

**Le Conseil du Coton et
de l'Anacarde
27 BP 604 ABIDJAN 27
Tél: 20 20 70 30
Fax: 20 20 70 29**